



BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE  
SUPERVISION BANCAIRE

# Communiqué de presse

22 novembre 2021

## L'évaluation prudentielle de la BCE montre que les banques doivent accélérer leurs efforts pour lutter contre les risques climatiques

- Aucune banque supervisée n'est proche du respect de l'ensemble des attentes de la BCE en matière de risques liés au climat et à l'environnement
- Les banques ont développé des plans pour améliorer les pratiques, mais les progrès sont trop lents
- Les autorités de surveillance ont informé les banques des principales lacunes, avec un examen complet des pratiques prévu en 2022

La Banque centrale européenne (BCE) publie ce jour sa toute première [évaluation](#) à grande échelle de la manière dont les banques européennes ajustent leurs pratiques pour gérer les risques climatiques et environnementaux, conformément aux attentes définies dans le [Guide de la BCE relatif aux risques liés au climat et à l'environnement](#) de novembre 2020. Cette évaluation conclut que les banques ont pris des mesures initiales pour intégrer les risques liés au climat, mais qu'aucune n'est sur le point de respecter l'ensemble des attentes prudentielles.

L'analyse couvrait 112 banques soumises à la supervision directe pour un montant d'actifs combinés de 24 000 milliards d'euros. La moitié des banques évaluées s'attendent à ce que les risques liés au climat et à l'environnement exercent un impact significatif sur leur profil de risque au cours des trois à cinq prochaines années, et notamment sur le risque de crédit, le risque opérationnel et le risque lié au modèle d'activité. En particulier, toutes les banques qui ont estimé ne pas être exposées aux risques liés au climat présentaient des lacunes importantes dans leur évaluation des risques.

En général, les banques ont fait des efforts pour respecter les attentes de la BCE concernant les organes de direction, l'appétence pour le risque et la gestion du risque opérationnel. Toutefois, elles

### **Banque centrale européenne**

Direction générale Communication, Division Relations avec les médias  
Sonnemannstrasse 20, 60314 Francfort-sur-le-Main, Allemagne  
Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : [media@ecb.europa.eu](mailto:media@ecb.europa.eu), site Internet : [www.bankingsupervision.europa.eu](http://www.bankingsupervision.europa.eu)

affichent un retard dans des domaines tels que le *reporting* interne, la gestion du risque de marché et du risque de liquidité ainsi que les tests de résistance. Par exemple, la moitié des banques n'ont pas prévu de mesures concrètes pour intégrer les risques liés au climat et à l'environnement dans leurs stratégies opérationnelles, et moins d'un cinquième d'entre elles ont développé des indicateurs-clés de risque pour le suivi.

Presque toutes les banques ont développé des plans pour améliorer leurs pratiques. Toutefois, la qualité de ces plans varie considérablement et les progrès sont trop lents. Un tiers des banques seulement sont dotées de plans au moins globalement satisfaisants, et la moitié n'auront pas achevé la mise en œuvre de leurs plans d'ici la fin 2022.

Dans son évaluation, la BCE a également identifié un ensemble de bonnes pratiques. Deux tiers des banques ont réalisé des progrès significatifs pour intégrer les risques liés au climat dans leur gestion du risque de crédit, par le biais de mesures telles qu'un renforcement des procédures de diligence appropriée ou de nouveaux critères de retrait progressif pour limiter les activités de financement fortement exposées aux risques climatiques. De même, les banques commencent à évaluer les certifications des labels énergétiques lors de l'évaluation du collatéral immobilier, même si la plupart d'entre elles n'incluent pas encore les résultats dans leurs pratiques en matière de prêt et de suivi.

La BCE a adressé des lettres de compte rendu individuelles aux banques, les appelant à remédier à leurs lacunes. Dans certains cas, les banques recevront une exigence qualitative dans le cadre du processus de contrôle et d'évaluation prudentiels (*Supervisory Review and Evaluation Process*, SREP). La BCE entend poursuivre son dialogue prudentiel avec les banques et intégrera progressivement le risque lié au climat et à l'environnement dans sa méthodologie SREP. Cela aura éventuellement une incidence sur les exigences au titre du Pilier 2.

En outre, les superviseurs examinent actuellement les publications par les banques d'informations relatives aux risques liés au climat et à l'environnement. La BCE publiera ses conclusions dans un rapport actualisé sur les publications d'informations relatives au climat et à l'environnement ([Report on climate and environmental disclosures](#)) au premier trimestre 2022, conjointement avec un retour d'information individuel aux banques.

Dans une prochaine étape, la BCE effectuera un examen complet du niveau de préparation des banques à la gestion des risques liés au climat et à l'environnement, avec des analyses approfondies de l'intégration de ces risques dans la stratégie, la gouvernance et la gestion des risques. L'examen se déroulera au premier semestre 2022, parallèlement au test de résistance prudentiel de la BCE qui portera sur les risques climatiques. Les banques recevront une demande d'informations vers la fin 2021.

**Banque centrale européenne**

Direction générale Communication, Division Relations avec les médias

Sonnemannstrasse 20, 60314 Francfort-sur-le-Main, Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : [media@ecb.europa.eu](mailto:media@ecb.europa.eu), site Internet : [www.bankingsupervision.europa.eu](http://www.bankingsupervision.europa.eu)

Communiqué de presse / 22 novembre 2021

L'évaluation prudentielle de la BCE montre que les banques doivent accélérer leurs efforts pour lutter contre les risques climatiques

**Pour toute demande d'information, les médias peuvent s'adresser à [Simon Spornberger](#),  
au : +49 151 15 661 448.**

**Banque centrale européenne**

Direction générale Communication, Division Relations avec les médias

Sonnemannstrasse 20, 60314 Francfort-sur-le-Main, Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : [media@ecb.europa.eu](mailto:media@ecb.europa.eu), site Internet : [www.bankingsupervision.europa.eu](http://www.bankingsupervision.europa.eu)

Reproduction autorisée en citant la source.

Traduction : Banque de France